

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE DE NOS SEJOURS



L'adhérent reconnaît en avoir pris connaissance des conditions générales de vente de voyages ou de séjours, (téléchargeable sur notre site), de notre partenaire l'agence de voyage « Rêves d'Ailleurs Voyages », immatriculée Atout France sous la licence n° 093150009, enregistré au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 812477354, RCPRO Hiscox SA, garantie financière APST et des conditions particulières de vente ci-dessous :

1 - RESPONSABILITE CIVILE

Rêves d'Ailleurs Voyages a souscrit une assurance au titre de sa responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX – 12 quai de Queyries - CS 41177 – 33072 Bordeaux.

2 - LE PRIX COMPREND/ LE PRIX NE COMPREND PAS

Sont indiqués dans les programmes et brochures de chaque séjour.

3 - MODALITES DE RESERVATION

Pour réserver un séjour solidaire, l'adhérent doit remplir un bulletin de réservation, procéder au versement de l'acompte de 30% du prix du voyage par chèque envoyé au **39 rue de Verdun 37300 JOUE LES TOURS** ou par virement et apposer sa signature sous la mention « Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente et être en bonne santé ».

Le paiement du solde doit avoir lieu 30 jours avant le départ sans rappel de notre part, à défaut de ce règlement, l'association pourra annuler la réservation sans indemnité.

En cas d'une inscription à moins de 30 jours avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler dès l'inscription.

Après règlement du solde du voyage, La Saharienne vous adressera une confirmation comprenant votre facture, le descriptif des étapes de chaque jour, nos principes éthiques et des conseils d'équipements et toutes autres informations utiles à votre séjour.

Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer que les coordonnées qu'il communique lors de sa réservation sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où il ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter l'association La Saharienne. En aucun cas la responsabilité de La Saharienne ne pourra être retenue si l'adhérent ne reçoit pas de confirmation de la réservation en raison d'une erreur de son fait dans la saisie de ses coordonnées. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations fournies.

4 - LES ANNULATION D'UNE RESERVATION

Les demandes d'annulation ne pourront être acceptées par téléphone, mais doivent impérativement être adressées à l'association par E-mail à l'adresse : contact@lasaharienne.org ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation à plus de 30 jours, il sera retenu une somme forfaitaire de 50 € par personne non remboursable, ainsi que les frais de solidarité et d'adhésion ne sont pas remboursables ,

De 30 à 25 jours de la veille du départ 25% du prix du voyage,

De 24 à 15 jours de la veille du départ 60% du prix du voyage,

De 14 à 8 jours de la veille du départ 75% du prix du voyage et de moins de 8 jours avant le départ 100% du prix du voyage.

De même, tout voyage interrompu par décision du participant (quel qu'en soit le motif) n'ouvrira pas droit à remboursement par l'association des prestations non utilisées.

Toutes les conditions d'annulation sont décrites dans le formulaire d'information de notre partenaire Rêves d'Ailleurs Voyages.

5 - MODIFICATION DU PROGRAMME

Des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, etc.) peuvent survenir en raison des difficultés d'organisation, pour des raisons de force majeure. Les participants ne peuvent alors en aucun cas prétendre à remboursement ou indemnité.

6 - FORMALITES ET RESPONSABILITES

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées à titre indicatif. Chaque participant à un de nos voyages doit vérifier ces informations auprès des autorités compétentes.

Il incombe notamment à chacun de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination, vaccins recommandés ou imposés).

Pour le Maroc, seul le passeport est obligatoire, pas de demande de visa.

À tout moment du voyage, chaque participant est tenu de se plier aux règlements et formalités de police, de douane et de santé. La responsabilité de la Saharienne ne saurait être engagée en cas de non-présentation des documents administratifs et sanitaires en règle. Chaque participant à nos voyages est conscient qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, au mauvais état de route, aux chutes d'animaux de selle (dromadaire, mulet etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à l'association ou à ses partenaires locaux. Ceci est valable également pour les ayants droits et tout membre de la famille. Chaque participant à nos voyages doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par nos accompagnateurs.

La saharienne ne peut être tenue pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe.

7 - TRANSPORT AÉRIEN :

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de modification des conditions de transport telles que changement d'horaires, d'aéroport de départ ou d'arrivée, retard du vol, annulation etc., même si cela entraîne des modifications de programme. À ce titre, aucune indemnité ne sera versée par l'association.

8 - BAGAGES :

La compagnie aérienne est seule responsable des dommages, vol, perte ou retard des bagages qui lui sont confiés. C'est auprès de ce transporteur, et non auprès de la Saharienne, que vous devez déclarer le sinistre le plus rapidement possible.

Pendant les circuits, les bagages peuvent être transportés par des moyens de transport locaux (dos de mules ou de chameaux, toits de 4x4) et doivent être adaptés à ces conditions. La Saharienne ne versera aucune indemnisation en cas de détérioration. En aucun cas la responsabilité de l'association ne peut être engagée en cas de problèmes durant les transports.

8 - SANTÉ ET SÉCURITÉ

Avant votre départ, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères pour connaître les risques sanitaires éventuels qui peuvent concerner votre destination : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

9 - PARTIR EN RESPECTANT NOS PRINCIPES ETHIQUES.

1. Respecter les populations locales, leur culture et leur patrimoine.
2. Le voyageur s'engage à ne pas photographier les populations sans autorisation préalable et à ne pas faire un usage lucratif de ses photos.
3. Eviter les cadeaux ou don à la population, ou les remettre impérativement au guide ou au responsable local. Les cadeaux peuvent déstabiliser les équilibres économiques locaux et entraîner la mendicité, notamment chez les enfants qui reçoivent de l'argent facile.
4. Les voyageurs se doivent d'éviter de laisser derrière eux leurs déchets, quels qu'ils soient.